



Le DMP (Dossier Médical Partagé)

Facilitez la coordination des soins avec le Dossier Médical Partagé (DMP)

Le Dossier Médical Partagé (DMP), ouvert par l'Assurance Maladie pour tous les citoyens, est un outil clé pour assurer un suivi médical complet et accessible de vos patients. L'Assurance Maladie le décrit comme « *un service qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux données de santé de votre patient : traitements, antécédents, allergies, etc.* »

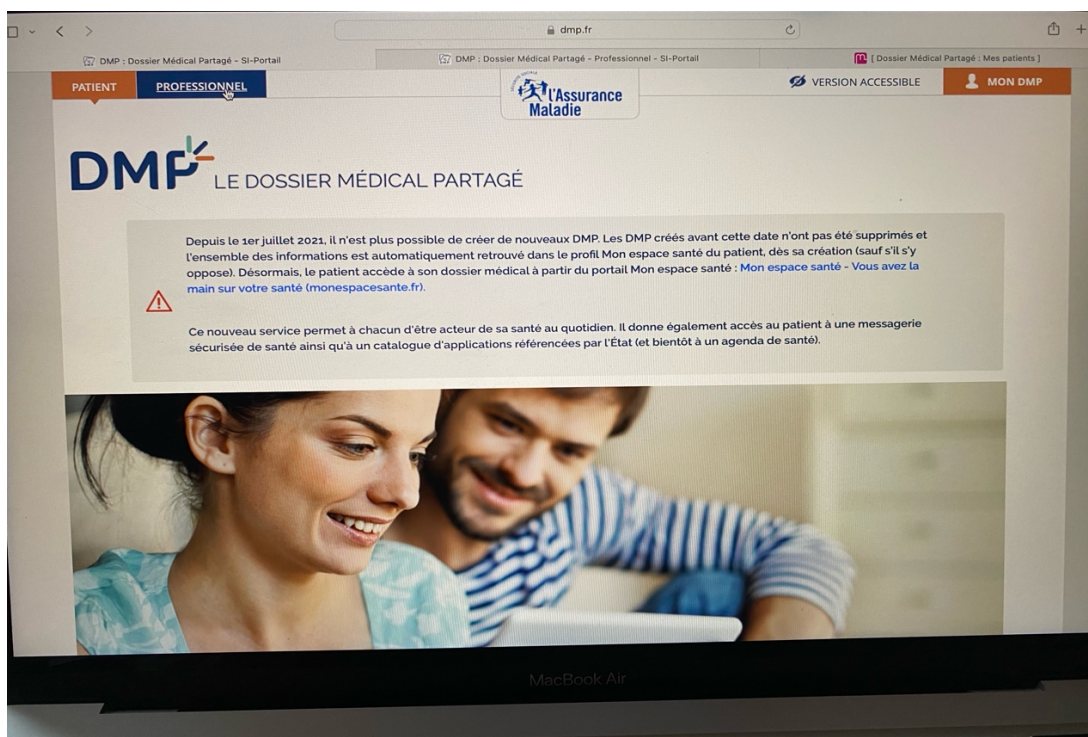
Le DMP renforce la collaboration entre la ville et l'hôpital en assurant une transmission sécurisée des informations entre les professionnels de santé.

Pourquoi utiliser le DMP lors de vos vaccinations ?

La CPTS Littoral Sud vous recommande vivement de renseigner les vaccinations directement dans le DMP de vos patients. Cela garantit que l'information est accessible à tous les intervenants, favorisant ainsi un suivi vaccinal complet et précis. Vous contribuez ainsi à une prise en charge optimisée et à une meilleure coordination des soins pour chaque patient.

Ci-dessous, les modalités :

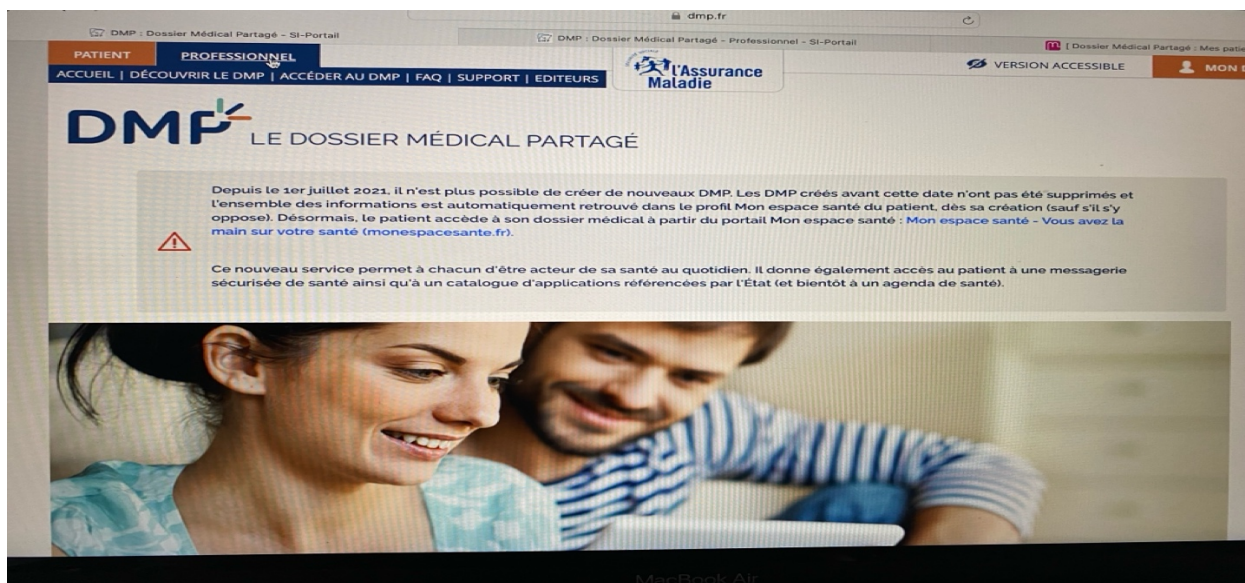
1/ Connexion sur « DMP » <https://www.dmp.fr/web/dmp/ps>



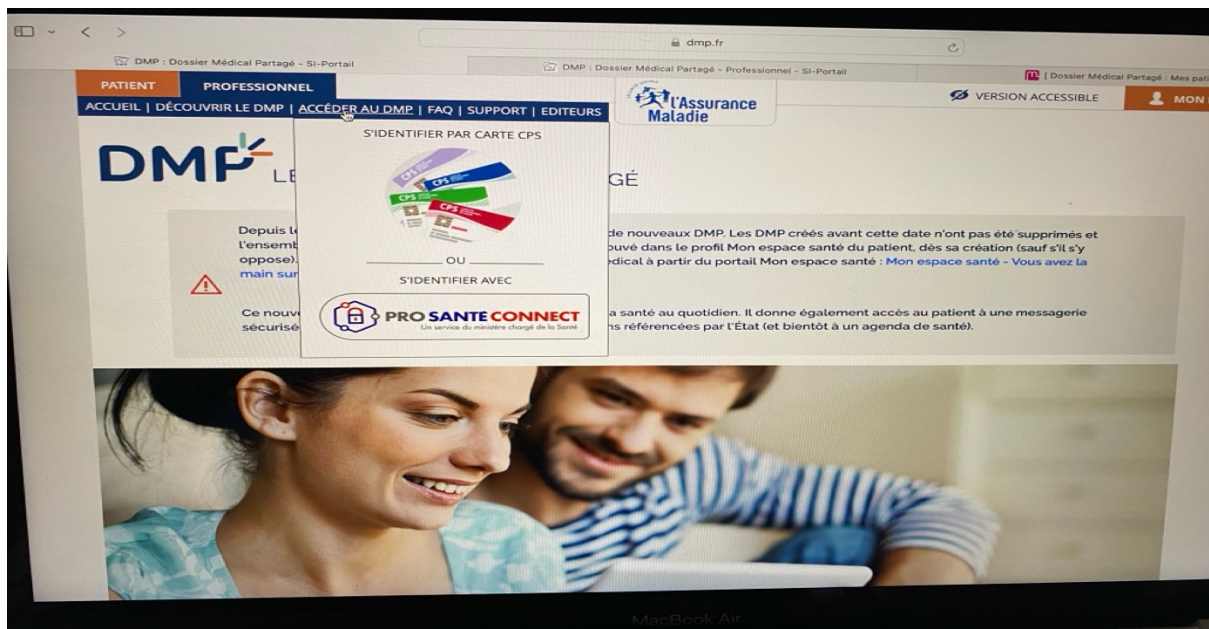


CPTS Littoral Sud
8e - 9e arrondissements

2/ Dans le menu en haut à gauche : Cliquez sur Professionnel



3/ Puis cliquez sur « Accédez au DMP »



4/ Connectez vous avec ProSanté Connect avec vos codes



5/ Vous arrivez sur votre plateforme

- Soit votre patient est connu par vous et il sera listé
- Soit il faudra effectuer une recherche « Accès par matricule INS »